



**Séminaire**  
**Discrimination et persécutions**  
**des non-croyants dans le monde**

11 avril 2018

Madame la vice-Présidente du Parlement européen,  
Monsieur le président de la sous- Commission des droits de l'Homme,  
Monsieur l'envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion et de conviction,  
Mesdames et Messieurs,

Nous tenons à vous remercier pour cette invitation. Par ma voix s'expriment les Franc-Maçonnnes de la **Grande Loge Féminine de France**, première obédience féminine au monde comprenant 14000 membres. Nous sommes fondatrices de l'Institut Maçonnique Européen, dont je suis aussi la présidente.

\*\*\*\*\*

**Nommer un droit**, c'est lui donner vie et le défendre.

Deux **textes internationaux**, vous le savez, défendent la liberté de conscience et la liberté de pratiquer une religion ou un culte. D'une part la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et d'autre part La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales<sup>1</sup> de 1950.

La **Déclaration universelle** fait également état du « respect de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine », et la **Convention européenne** vient renforcer « l'affirmation des libertés fondamentales qui constituent les fondements mêmes de la justice et de la paix dans le monde ».

---

<sup>1</sup> Art 9, 10 et 11.

Vous l'aurez noté, nulle part il est fait mention, explicitement, de la liberté de ne pas croire. Vous me direz que, sémantiquement, elle découle de la liberté de conscience, de la liberté de conviction, de la liberté de pensée, voire de la liberté d'expression.

Et que dire du **terme non-croyant** ? Peut-on se définir par la négative ? Est-on obligé de se déterminer par rapport à une soi-disant norme ? Ce serait déjà la reconnaître. Nous franc-maçonnnes de la GLFF, nous souffrons de ces appellations par la négative car au niveau européen, nous sommes rangées dans la case « non-confessionnelle ».

Grâce au philosophe Camus, nous savons que « mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ». Pour nous le terme adéquat est *athée*. L'athéisme est défini ainsi : absence ou refus de croyance en quelque divinité que ce soit. Les non-croyants sont soit ignorés dans les textes internationaux, soient mal nommés, dans tous les cas ils sont discriminés !

Si vous êtes athée, vous êtes ostracisé, rejeté, persécuté, emprisonné et vous risquez même la peine de mort dans treize pays<sup>2</sup>. Que fera l'athée égyptien dans quelque temps, alors que l'Egypte a décidé qu'il fallait déclarer sa religion dans son passeport ? Evidemment il n'y aura pas de case « athée » à cocher. Athée, hérétique, infidèle, mécréant, il y a surenchère, surenchère pernicieuse et dangereuse.

Et en plus, l'athéisme n'englobe ni **l'apostat**, ni **l'agnostique**. Or les réalités que recouvrent aussi ces termes sont à prendre en compte. Pour certaines religions, blasphémer est une preuve d'apostasie. Or si vous êtes apostat, c'est-à-dire que vous avez renié votre foi, votre religion, ceci peut justifier un crime d'honneur. Et si vous êtes agnostique, c'est-à-dire septique en matière de religion, cela ne vous sauvera pas non plus !

\*\*\*\*\*

Et qu'en est-il de **Europe** ? Ah, me direz-vous, la situation est claire. Il y a la **laïcité**, ah non pardon, c'est un terme trop français... donc disons que les Etats membres dans leur ensemble pratiquent un **sécularisme** à l'européenne où la religion ne vient pas envahir le politique.

---

<sup>2</sup> Mauritanie, Soudan, Somalie, Nigéria, Yémen, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Qatar, Iran, Pakistan, Afghanistan, Maldives et Malaisie (source : rapport de l'International Humanist and Ethical Union de 2013, cité dans l'article de TV 5 Monde « les athées, ces dissidents du monde musulman », février 2018).

La situation est claire ou... la situation ETAIT claire. Que penser aujourd'hui de la position des Eglises sur le respect des droits et libertés fondamentales, qu'il s'agisse de l'avortement dans certains pays ou des tribunaux de la charia pour d'autres. En Europe bien sûr !

Nous franc-maçonnnes, nous croyons fermement que pour vivre en harmonie tous ensemble avec nos différences, croyants de toutes religions, athées, apostats, agnostiques, il faut un **espace public neutre, laïque**. Opinions religieuses et convictions doivent appartenir à la sphère privée où chacun est libre d'exercer ou non un culte. C'est justement pour cela que nous participons à l'EPPSP, la Plateforme européenne pour la laïcité en politique, au sein du Parlement, où M. Figel nous a fait l'honneur de venir présenter sa mission il y quelque temps.

Nous refusons de céder aux clivages, aux guerres. Nous constatons qu'aujourd'hui - et c'est bien triste - c'est au nom des libertés et du respect de la différence que nous admettons sur notre continent des pratiques inacceptables et qui n'ont rien à voir avec nos valeurs démocratiques. Il faut **des lois**, des limites, des droits et des devoirs pour pouvoir vivre ensemble.

C'est pourquoi il faut établir un **statut légal des athées** dans le monde. Aujourd'hui, aucun statut, aucune protection puisque la liberté de ne pas croire n'existe pas juridiquement... elle s'apprécie d'après d'autres libertés : de conscience, de pensée, de religion et de conviction. Il est donc urgent de mettre nos textes à jour, tous nos textes, et d'introduire les droits qui découlent, sui generis, de la liberté de ne pas croire, celle des athées.

Certes on peut mettre en exergue la **Dignité humaine** car nous sommes tous d'accord pour la défendre, mais reste à savoir si partout dans le monde elle a la même définition. Permettez-moi d'en douter grandement.

Il faut **revendiquer** la liberté de ne pas croire, la liberté de l'athéisme. Pour beaucoup dans leur propre pays, c'est impossible car leur vie en dépend. C'est donc à nous – et en particulier aux instances internationales, européennes ou mondiales de porter le combat.

Le passé nous fournit bien des exemples : Descartes, au XVIIème, époque où la croyance dominait toute la vie sociale, a osé proposer le doute comme méthode de raisonnement ! Et que dire de Galilée qui, au prix de sa liberté, s'opposa au dogme de l'époque, car même s'il a dû abjurer, jamais il ne renonça (« *Et pourtant elle tourne* ») !

Nous, Européennes et Européens, leurs héritiers, il nous faut aujourd'hui plus que jamais reprendre le flambeau.

Cependant, n'oublions pas qu'être athée n'exclut pas une recherche spirituelle. La spiritualité ne serait-ce pas la rencontre de tous les éléments qui nous mettent en lien avec l'univers dans un creuset, en un lieu qui est ma source, au plus profond de moi, un lieu où réside la flamme vive qui m'anime, mon origine ?

Merci de votre attention.

Marie-Thérèse Besson

Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France  
Présidente de l'Institut Maçonique Européen

Grande Loge Féminine de France - Institut Maçonique Européen  
6, boulevard Général Leclerc - 92110 Clichy - France  
[www.glff.org](http://www.glff.org) - [ime@glff.org](mailto:ime@glff.org)